

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

24_03_28_0086	ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET ANNEXE DU SPANC	C.C DU 28/03/2024
----------------------	---	------------------------------

Le **jeudi 28 mars 2024**, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le **vendredi 22 mars 2024**, s'est tenu au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean PAPADOPULO, Président.

70 membres du conseil en exercice.

Ont participé aux votes :

47 Conseillers communautaires présents : ALIAGA Alexandre – BADIN Pascale – BERGER Alain – BERGER Dominique – BERTOLA-BOUDINAUD Graziella – BETON Christian – BOCHARD Jean-Jacques – BORGHI Roland – BOUISSET Sandrine – CAUGNON Patrick – CHAUMONT-PUILLET Anne – CHRQUI Vincent – DENIS Christophe – DESFORGES Marie-Laure – DIAS Olivier – DURAND Fabien – DURET Isabelle – FAYET Michel – GAGET Christine – GAGET Mathieu – GAUDE Daniel – GIRARD Jean-Pierre – GIRAUD Denis – GUETAT Christian – GUSTO Nadiège – LEGAY-BELLOD Gaël – LEPRETRE Aurélien – LIGONNET Andrée – MARGIER Patrick – MARION Cyril – MARTI Patrick – MARY Alain – PAPADOPULO Jean – PASTOR Laurent – PENOT Danielle – POLSINELLI Robert – POUDEVIGNE Magaly – ROULOT Océane – ROY Nadine – SADIN Christine – SALMON Jean-Noël – SIMON Catherine – SUCHET Noël – TISSERAND Olivier – VERLAQUE Florence – VIAL Guillaume – WAJDA Daniel

15 Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoirs : ABDERRAHIM Myriam a donné pouvoir à LEGAY-BELLOD Gaël – ACCETTOLA Héléne a donné pouvoir à DESFORGES Marie-Laure – BACCAM Marguerite a donné pouvoir à LEPRETRE Aurélien – BELIME Gaëlle a donné pouvoir à ALIAGA Alexandre – BLOND Priscilla a donné pouvoir à POLSINELLI Robert – DEBES Céline a donné pouvoir à BORGHI Roland – DI SANTO Laurent a donné pouvoir à GUSTO Nadiège – DUSSERT Marie-Thérèse a donné pouvoir à GIRARD Jean-Pierre – KOPFERSCHMITT Carine a donné pouvoir à GUETAT Christian – LASSAUSAIE Carole a donné pouvoir à MARTI Patrick – LAVILLE Christophe a donné pouvoir à CHAUMONT-PUILLET Anne – LORIOT-CARNIS Maryse a donné pouvoir à PENOT Danielle – NICOLE-WILLIAMS Patrick a donné pouvoir à FAYET Michel – RABUEL Guy a donné pouvoir à GAUDE Daniel – RENARD a donné pouvoir à SALMON Jean-Noël

8 Conseillers communautaires absents : AYDIN Michaël – CICALA David – JURADO Alain – MAILLET Dorian – NASSISI Ludovic – PARDAL Jean-Claude – PERRARD Damien – SAGIROGLU Aïcha

Secrétaire de séance : LEPRETRE Aurélien

Acte certifié exécutoire par

- Dépôt en Sous-préfecture le
- Publié le

Nomenclature

- 7. Finances locales
- 1. Décisions budgétaires

Vu le CGCT et notamment ses articles L.2312-1, L.2313-1 et L.1612-4 relatifs à l'approbation des budgets,

Vu la nomenclature M49

Vu la délibération n° 24_02_08_0018 du 8 février 2024 portant débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024, et approuvant le rapport d'orientations budgétaires,

Vu la délibération du 28 mars 2024 approuvant le rapport sur la situation en matière de développement durable,

Vu la délibération n°22_06_30_0211 du 30/06/2022 relative à la constitution d'une provision pour créances douteuses,

Considérant que le budget proposé est présenté en équilibre, sincère et véritable,

Le rapporteur présente les grandes lignes de ce budget dont l'équilibre global apparaît ci-après :

Section d'exploitation :

- Dépenses : 210 570€
- Recettes : 210 570€

Section d'investissement : Il n'existe pas d'opérations d'investissement sur ce budget en dépenses comme en recettes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

OUI l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et voté (Approuvé à l'unanimité – 2 abstentions)

DECIDE

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2024 du budget annexe du SPANC et chacun de ses différents chapitres budgétaires inscrits en section d'exploitation (aucune prévision budgétaire en section d'investissement), tels que définis dans la maquette budgétaire réglementaire ci-annexée,
- **D'APPROUVER** les annexes jointes au Budget Primitif 2024 du budget annexe du SPANC,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, un Vice-Président, à signer, au nom et pour le compte de la CAPI, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Le Président

Jean PAPADOPULO